

NEUVIÈME ANNÉE. VOLUME XVII, No 14.

Samedi, 4 Avril 1891.

La
SEMAINE RELIGIEUSE

DE
MONTREAL

Publiée avec l'approbation de Mgr l'archevêque
de Montréal.

PRIX DE L'ABONNEMENT

Un an : \$1.00, payable d'avance. Le No 2c.

ADMINISTRATION

A l'Archevêché de Montréal, Boîte 1448, B. P.



Imp. de la SEMAINE RELIGIEUSE, 191 et 193, rue St-Urbain.

IMPRIMERIE ANT. ROBERT

Livres, Factums, Pamphlets, En-Tetes de Compte,
Cartes d'affaire, Lettres Funéraires, etc.

SPÉCIALITE : Ouvrages pour fabriques, collèges, couvents, souvenirs d'or-
dination, images funéraires, etc. Exécutés promptement et à bas prix.

191 et 193, RUE ST-URBAIN, MONTREAL.

B. E. McGALE

PHARMACIEN

2123 Rue Notre - Dame 2123
MONTREAL.

Le dimanche :

De 1 heure à 2 heures P. M.

" 5 " à 6 " "

" 8.30 à 9.30 " "

VIGNOBLES CANADIENS

Comte d'Essex Ont.

ERNEST GIRARDOT & CIE., Propriétaires.

Vin de Messe approuvé par Son Eminence le Cardinal Taschereau par
Mgr Fabre et les autres évêques du Canada, employé dans presque tous les
Evêchés de la puissance et aussi dans presque tous les collèges de la Pro-
vince de Québec. Vin de Table de première qualité.

Satisfaction garantie. Nous expédions directement de nos caves. Pour
prix et autres informations s'adresser à

ERNEST GIRARDOT & CIE.
SANDWICH, ONT.

NOTE.—Nos vins se conservent parfaitement en barriques.

CLOCHES POUR EGLISES

MEARS & STAINBANK,

Etablis en 1570

FONDERIE de CLOCHES de WHITECHAPEL (Londres Ang).

MENEELY & CIE

ETABLIS EN 1826.

WEST TROY, N. Y.

HUGH RUSSEL,

Agent.

43 RUE ST-FRANCOIS-XAVIER, - MONTREAL.

Prix donnés sur demande pour cloches délivrées soit à Montréal, soit à la
gare de chemin de fer ou au quai de bateau à vapeur le plus près.



LIVRES Anciens et Modernes achetés et échangés, catalogues publiés trimestriellement. Librairie scientifique. Papeterie à bon marché.

GRANGER FRERES,

No 1699, RUE NOTRE-DAME, 2e porte a l'Est de l'Eglise
Notre-Dame, Montreal.

QUERY FRERES

ARTISTES-PHOTOGRAPHES

EMPLOYÉS PENDANT DE LONGUES ANNÉES A LA MAISON NOTMAN
No 10, RUE ST-LAMBERT.

Conditions spéciales pour le clergé et les communautés religieuses.

NOUVEAUX RESSORTS DE PORTE " ECLIPSE "

Fermant les portes même les plus lourdes sans bruit. RASOIRS dit " Surveyer" garantis, prix \$1.25. SERRURES de sûreté. CLANCHES en cuivre ou en bronze, CADENAS incrochetables, VERROUX, etc. COUTELLERIE, ARGENTERIE, PATINS, etc., chez

L. J. A. SURVEYER, 6, rue St-Laurent, Montréal.

CHARLES A. BRIGGS

CHAPELIER et MANCHONNIER

MAISON FONDÉE EN 1862

Chapeaux de Feutre, de Soie, Etc., Etc

2097 RUE NOTRE-DAME.

PERRAULT ET MESNARD.

ARCHITECTES

17 Cote de la Place d'Armes

Boite 1414 Bureau de Poste

M. PERRAULT

A. MESNARD

FONDERIE DES ARTISANS

FONDEE EN 1870

DAY & DEBLOIS

FABRICANTS DE LA

Célèbre Fournaise à Eau chaude " BEAUPRÉ " pour chauffage des Eglises, Collèges, Couvents, Edifices publics et Résidences. Nous faisons une spécialité des ouvrages en fonte suivants :

**Colonnes pour Eglises, Magasins, etc., Radiateurs, Clo-
tures et Balustrades en Fonte pour Toits, Tourel-
les, Balcons. Parterres, etc., etc., Clotures
pour Cimetières, etc., etc.**

120, RUE ANNE,

- MONTREAL

PRIERES DES QUARANTE-HEURES

DIMANCHE	5	AVRIL	— Couvent du Sacré-Cœur.
MARDI	7	"	— St-Hermas.
JEUDI	9	"	— Ste-Théodosie.
SAMEDI	11	"	— Bon-Pasteur.

FETES DE LA SEMAINE

DIMANCHE	5	Avril	— 1 Pâq. QUASIMODO, d. 1 cl.
LUNDI	6	"	— ANNONC., B. V. M., d. 2 cl.
MARDI	7	"	— S. Cyr. de Jér. E. D., d.
MERCREDI	8	"	— S. Isidore, E. D., doub.
JEUDI	9	"	— Du SS. Sacrement. sem.
VENDREDI	10	"	— De la Férie.
SAMEDI	11	"	— S. Léon Ier., P. D., d.

Dimanche, 1er du mois, réception à l'Archevêché à 8h.

OFFICES EXTRAORDINAIRES

DIMANCHE, 5. — Annonce de la fin des Pâques par le son des cloches à l'Angelus du soir. Annonce de la fête de la sainte Famille.

Ca hedrale — Dimanche, 5, confirmation à 7½h.

Notre-Dame — Dimanche, 5, après vêpres, procession et salut de fondation pour la confrérie du St-Rosaire.

Lundi, 6, messe de fondation pour les membres de l'Union de prières.

Mardi, 7, à 2h. réunion des dames de la sainte Famille.

Eglise St-Joseph, rue Richmond. — Dimanche, 5, à 7h. p. m., assemblée de la ligue du Sacré-Cœur, sermon et salut.

A 2h. p. m. dans la chapelle basse, réunion des Sœurs Tertiaires franciscaines. A 4h. p. m., réunion des Frères.

Joliette mardi le 7, à 7 heures, service anniversaire de feu Dame Marie-Emir-Cornellier, épouse de Eusèbe Asselin.

Parents et amis sont invités.

Dimanche, 12, fête de la sainte Famille, la Société des Artisans Canadiens célébrera sa fête patronale dans l'église paroissiale de St-Joseph. Il y aura messe solennelle à 10½h. La messe de paroisse sera avancée d'une demi-heure, afin que l'Eglise soit libre à 10½h.

La Semaine Religieuse de Montréal

Rédaction : { M. l'abbé J. M. Emard.
M. l'abbé P. N. Bruchési.

Administration : M. l'abbé W. C. Martin, Archevêché de Montréal.

Les abonnements en retard sont priés de faire remise au plus tôt. Toute personne qui fera parvenir le prix de cinq abonnements d'un an aura droit à la SEMAINE RELIGIEUSE pendant toute l'année 1891. Ceux des abonnés qui désirent une série complète des huit années de la SEMAINE RELIGIEUSE, peuvent s'adresser à cet effet au directeur, à l'Archevêché. Prix : \$8.00.

Sur demande, la SEMAINE RELIGIEUSE recommandera aux prières les parents défunts de ses abonnés.

LE DIRECTEUR.

LA

SEMAINE RELIGIEUSE

DE MONTREAL

9^{me} Année.

SAMEDI, 4 AVRIL 1891.

Vol. XVII, No 14.

SOMMAIRE :

I. Avis. — II. Dimanche de la Quasimodo. — III. Les mauvais livres. — IV. Les traces du lion. — V. La libre parole. — VI. La canonisation des saints. — VII. Chez les Sœurs Grises. — VIII. Chronique : ordinations, etc. — IX. L'esclavage au Congo, (suite).

A V I S

Le recensement décennal doit se faire durant le cours de cette année.

C'est une opération aussi importante que difficile, et chacun doit se faire un devoir rigoureux de donner volontiers, aux officiers préposés à ce travail, toutes les informations requises par la loi.

C'est sur les données du recensement fait tous les dix ans que l'autorité civile base et détermine la distribution des deniers publics, pour l'encouragement de l'éducation et les améliorations en général.

Par conséquent c'est l'intérêt de tous de faire connaître exactement le nombre de personnes dans chaque famille, et de faire enregistrer même ceux qui sont absents temporairement du pays. On fera bien aussi de fournir un état exact de la valeur des propriétés et des revenus qu'on en retire, afin que le recensement puisse donner une idée juste des ressources de la Puissance du Canada.

DIMANCHE DE LA QUASIMODO

Les apôtres à la vue du Seigneur sont comblés de joie (S. Jean, xx)

I. Notre-Seigneur-n'a voulu laisser subsister aucune incertitude par rapport au mystère de sa résurrection. Dans ses diverses apparitions, il se laisse toucher par les apôtres ; il leur parle, il les écoute, il mange avec eux, afin qu'ils puissent publier dans le monde le grand témoignage de saint Jean : « Ce que nos oreilles ont entendu, ce que nos yeux ont vu, ce que nos mains ont palpé, nous vous l'annonçons et nous vous l'attestons (S. Jean, 1, 2). » Rien n'est comparable à la joie que ressentirent les apôtres quand la foi vive chassa les dernières traces du doute. C'est la dilatation de la confiance qui succède aux serremments de cœur, c'est la lumière divine qui triomphe des obscurités de l'esprit humain. En dehors de la foi il n'y a ni repos, ni sécurité.

L'homme éprouve un invincible besoin d'aimer et de croire ; il ne goûte la paix et la félicité que dans la possession de la vérité.

II. A l'exemple des apôtres, nous devons nous réjouir en Notre-Seigneur, et c'est ce que le grand saint Paul ne se lasse de nous recommander (Phillipp., iv). « Réjouissez vous, je vous le répète ; soyez dans l'allégresse. » Mais il faut dédaigner les jouissances de ce monde, pour goûter celles qui naissent du contact intime de l'âme avec Jésus-Christ. « Délectez-vous dans le Seigneur, » dit le Psalmiste ; car il est venu nous apporter la joie, et il veut que nous la goûtions abondamment. Les joies sont des flammes qui jaillissent de l'amour. « Dieu est amour, » dit saint Jean ; il est lumière, il est le souverain Bien.

Donc, plus on se rapproche de Dieu, plus on aime, plus on jouit, et plus on est heureux.

LES MAUVAIS LIVRES

Nous en avons parlé déjà, nous en parlerons encore.

De grâce, que les parents chrétiens nous aident dans cette croisade que nous prêchons : il y va de l'honneur, de la foi, de l'avenir de leurs enfants.

Qu'eux mêmes donnent l'exemple et que leur maison fermée à tout visiteur scandaleux le soit aussi au livre mauvais.

Écoutez ce que Victor Hugo disait à une jeune fille d'un ouvrage de Voltaire :

Hélas ! si ta main chaste ouvrait ce livre infâme,
Tu sentirais soudain Dieu mourir dans ton âme.
Ce soir tu pencherais ton front triste et boudeur
Pour voir passer au loin dans quelque verte allée
Les chars étincelants à la roue étoilée,
Et demain tu rirais de la sainte pudeur !

Ton lit, troublé la nuit de visions étranges,
Ferait fuir le sommeil, le plus craintif des anges !
Tu ne dormirais plus, tu ne chanterais plus ;
Et ton esprit, tombé dans l'océan des rêves,
Irait, déraciné comme l'herbe des grèves,
Du plaisir à l'opprobre et du flux au reflux !

Le poète a-t-il jamais mieux parlé ?

Chose remarquable : les écrivains licencieux eux-mêmes ont été les premiers à défendre à leurs fils et à leurs filles la lecture des livres qu'ils composaient.

Ab ! le mauvais livre ! c'est le plus redoutable des ennemis.

C'est un corrompueur effronté qui dit sans rougir les choses les plus honteuses, un corrompueur séduisant qui enseigne le mal avec grâce et qui, en quelques instants, peut pervertir l'âme la plus innocente.

Nous tous qui avons à cœur le bonheur des âmes et la conservation de la morale au sein de la société, faisons la guerre aux mauvais livres.

Ne fréquentons pas les bib'iothèques qui en possèdent, n'encourageons pas les marchands qui en vendent, ne nous abonnons pas aux revues et aux journaux qui les reproduisent ou les annoncent.

Rappelons nous que saint Paul fit brûler à Ephèse devant le peuple un grand nombre d'ouvrages superstitieux et que dans des jours de foi, alors que l'on comprenait le prix de la vérité et de la vertu, l'autorité civile elle-même faisait brûler des livres hérétiques ou obscènes par la main du bourreau.

LES TRACES DU LION

Un marabout nommé Abd-el-Taled, connu pour son ardeur à faire la guerre aux Français en Algérie, s'entretenait avec un des officiers auquel il avait sauvé la vie.

— Veux tu me permettre de te dire ce qui me surprend le plus dans ta conduite ?

— Parle franchement dit l'officier.

— Eh bien ! je suis étonné — c'est trop peu dire — je suis scandalisé de ne jamais t'avoir vu prier. Le Créateur du ciel et de la terre a souverainement droit à tes adorations ; d'où vient que tu les lui refuses ?

L'officier fut très-embarrassé. L'idée lui vint de répondre qu'il priait dans son cœur et secrètement ; mais il avait de l'honneur et ce mensonge lui repugna.

Il ne lui répugnait pas moins, d'autre part, de passer pour impie aux yeux de cet homme si religieux. C'eût été d'ailleurs un autre mensonge que d'avouer qu'il était impie. Il était athée et on ne cominet pas d'impiété en ne priant pas un être à l'exister e duquel on ne croit pas.

Voilà ce que l'officier essaya de faire comprendre à l'Arabe. Ses efforts furent vains ; il ne réussit qu'à le stupéfier.

— Tu ne crois pas en Dieu ! s'écria le marabout.

— Non.

— C'est bien vrai ?

— C'est la vérité même.

— Tu es pourtant un savant, puisque tu es un officier français.

— Ma science n'est pas aussi grande que vous vous l'imaginez, mais j'ai fréquenté les grandes écoles de ma patrie.

— Et tu n'y a pas appris que Dieu existe ?

— Non.

Je te scandalise, je le vois bien ; mais je mentirais si je parlais autrement.

— C'est moins toi qui me scandalises, répondit le marabout, que ton pays, ses mœurs et ses lois. Si tu as cessé de croire en Dieu au sortir de l'enfance, c'est que tes maîtres et tes chefs ont cessé de t'y faire penser et de t'en parler.

— Il est certain, dit en souriant l'officier, qu'on nous parlait

d'autre chose que de Dieu à l'École polytechnique.

— On avait tort. Tout doit se rapporter et revenir à Dieu. Une science qui n'a pas Dieu à sa base et à son sommet n'est pas une science véritable.

Tu ne saurais tarder à me quitter. Si tu voulais, nous ferions demain, pour essayer tes forces, une petite excursion jusqu'à un groupe de palmiers qui ombragent une source. Il règne là une fraîcheur délicieuse, et nous pourrions y passer les heures les plus brillantes du jour.

— Je veux bien, dit l'officier.

Ils partirent le lendemain un peu avant l'aube et arrivèrent, au bout d'une heure de marche, au groupe de palmiers et à la source. Une large bande de sable entourait comme une ceinture d'or cette petite oasis.

— Reconnais-tu ces traces ? dit le marabout à l'officier en lui montrant sur le sable les empreintes des pieds d'un quadrupède.

— Parfaitement, ce sont les traces d'un lion. Un lion a dû venir là récemment se désaltérer.

— Tu dis vrai ; mais pourquoi conclus-tu de ces vestiges à l'existence d'un lion ?

— Parce que c'est l'évidence même, répondit un peu surpris l'officier.

— Aveugle ! insensé ! s'écria le marabout, qui crois à l'existence du lion sur la vue de ses pas dans le sable et qui fermes les yeux aux vertiges éclatants laissés par Dieu dans l'univers ! Contemple le soleil qui se lève à l'horizon, et ces montagnes dont il dore déjà les cimes, et ces vallées verdoyantes, et ces plaines immenses qui vont rejoindre le désert ; écoute les oiseaux qui saluent le retour de la lumière ; prête l'oreille aux mille bruits de la vie et de la nature, et ose dire que ce ne sont pas là les traces de cet être que nous nommons Allah, que les Juifs appellent Jéhovah, les Grecs Theos, les Romains Deus, les Français Dieu, tous noms adorables et sacrés qui désignent l'Être éternel et parfait, le créateur et le conservateur de tout ce qui existe.

L'officier garda quelque temps le silence, puis il dit :

— Tu as raison, il faut nier que le lion a passé sur ce sable ou reconnaître que Dieu a laissé ses vestiges et ses traces partout.

LA LIBRE PAROLE

Au cours d'un article publié sous ce titre dans le *Canada-Revue*, par M. Ernest Tremblay, nous lisons ces étranges paroles :

« La nature humaine est perfectible, indéfiniment perfectible ; « mais elle n'est pas parfaite et ne le deviendra jamais. Ceci étant « reconnu, il est également acquis qu'il n'y a pas de vérité au « monde qui ne comprenne une certaine part d'erreur, de même « qu'il n'y a pas d'erreur qui ne comporte une certaine parcelle « de vérité. La rectification des erreurs s'opère par le frottement « des opinions. De là nécessité morale de donner libre jeu à ce « frottement.

« C'est à la conquête de la vérité que l'humanité marche et il « est de toute importance que sa marche ne soit entravée d'aucun « obstacle. C'est pourquoi toutes les opinions, quelles qu'elles « soient, malgré les affirmations présomptueuses de tout dogma- « tisme, ont droit à la plus entière publicité. Celles qui sont faus- « ses la vérité en triomphera. En redouter l'énonciation, c'est « nier la puissance de la vérité ou nourrir des intérêts contraires « à cette dernière. »

Nous ne voulons, pour le moment, opposer qu'une fin de non-recevoir à cet exposé de principes non moins contraires à la raison qu'à l'enseignement catholique.

Il nous est en effet impossible d'admettre, dans sa forme absolue, cette assertion que la nature humaine est *indéfiniment perfectible*. Dans l'ordre naturel et dans l'ordre surnaturel, il y a beaucoup de vérités qui ne contiennent aucun mélange d'erreur. La rectification des erreurs peut s'opérer autrement, et bien mieux que par le *frottement des opinions*. Il n'y a donc aucune nécessité morale de donner *libre jeu à ce frottement*.

Sur les choses qui lui sont nécessaires pour atteindre sa fin, l'humanité possède la vérité, qui lui a été donnée gratuitement par Dieu lui-même, l'auteur de toute vérité. Parler d'affirmations présomptueuses du dogmatisme, s'il s'agit de l'autorité enseignante de l'Eglise, c'est se servir d'expressions fausses, injurieuses, et qui tendent à nier jusqu'à la révélation elle-même. Enfin, redouter l'énonciation des erreurs, ce n'est pas *nier la puissance*

de la vérité ou nourrir des intérêts contraires à cette dernière, mais bien proclamer ses droits exclusifs, et protéger en même temps les intelligences contre leur propre faiblesse. L'erreur, comme telle, ne possède aucun droit.

Le passage incriminé, et qui est le résumé de tout l'article, présente en autant de phrases, autant d'erreurs.

LA CANONISATION DES SAINTS

A l'occasion du *Triduum* qui vient d'avoir lieu chez les Sœurs Grises, on lira sans doute avec intérêt le résumé des règles tracées par Benoît XIV pour les procès de canonisation.

Parmi les âmes d'élite qui s'élèvent jusqu'au sommet de la perfection chrétienne, il en est dont la vertu se manifeste avec un éclat particulier, surtout après la vie. Leurs dépouilles mortelles sont, pour ainsi dire, illuminées de clartés glorieuses ; le peuple fidèle accourt en foule aux tombeaux qui les renferment. On prie, on invoque ces élus de Dieu ; soudain des miracles s'opèrent ; l'Eglise s'émeut et commence ses enquêtes

La procédure sera longue, minutieuse, et durera quelquefois plus d'un siècle avant qu'intervienne un jugement solennel et définitif. L'âme vertueuse monte peu à peu au faite de la gloire surnaturelle en ce monde. On distingue quatre degrés dans cette ascension progressive : celui de *Serviteur de Dieu*, celui de *Vénéérable*, celui de *Bienheureux*, et enfin celui de *Saint* qui est le dernier et le couronnement de tous les autres.

On appelle *Serviteurs de Dieu* ceux qui meurent en laissant une réputation publique de sainteté ;

Les *Vénérables* sont ceux dont la cause a été introduite, et dont la sainteté est prouvée par des témoignages authentiques ;

Les *Bienheureux* sont ceux auquel le Pape permet de rendre un culte dans un lieu déterminé, une province, un diocèse, ou un ordre religieux ;

Enfin on donne le nom de *Saints* à ceux dont le culte est prescrit dans toute l'Eglise par un jugement solennel du Souverain Pontife.

Il y a là, comme on le voit, une progression ascendante ; l'Eglise ne fait rien à la hâte ; en cette matière surtout, elle n'agit qu'avec cette prudente lenteur, marquée au coin de la Sagesse divine.

Les premières instructions d'une cause appartiennent à l'évêque du diocèse où vivait celui ou celle qu'on désire placer sur les autels. La cour romaine ne consent à s'occuper d'une cause qu'après le prononcé du jugement de l'Ordinaire, et dans le cas d'une omission de la part de ce dernier, elle le met dans l'obligation de faire connaître son sentiment sans jamais négliger cette première information.

L'enquête diocésaine se compose de deux instances absolument différentes. La première est une information minutieuse sur la renommée publique des vertus et des miracles du personnage en question. La seconde est une vigoureuse perquisition sur l'exécution des décrets d'Urbain VIII. Ces décrets prohibent, de la manière la plus formelle et la plus expresse, tout culte public à l'égard des défunts non encore béatifiés ou canonisés.

Alors l'Évêque doit formuler sa décision. Si elle est favorable, le jugement et les enquêtes sont expédiés à Rome et déposés chez le notaire de la Congrégation des Rites. Quand les sollicitateurs de la cause sont prêts, ils demandent qu'il soit procédé à l'ouverture solennelle de ces enquêtes. On prend l'avis préalable des Cardinaux, puis le promoteur de la foi et des témoins sont cités pour reconnaître l'authenticité de la signature et le sceau de l'Évêque.

L'ouverture des pièces a lieu en présence du Cardinal président de la Congrégation des Rites, et aussitôt on adresse au Pape une supplique sollicitant la nomination d'un Cardinal rapporteur et d'interprètes, si besoin est.

Tous les écrits du défunt sont l'objet d'un examen excessivement sévère. S'ils sont reconnus exempts de reproche, le Pape, après avoir lu le rapport détaillé qui lui est remis, permet, s'il le juge à propos, l'instruction du procès de béatification mais seulement, et cette condition est très importante à noter, quand il s'est écoulé *dix années* entières depuis les actes de l'Évêque diocésain.

A ce moment, commencent les innombrables informations faites par l'autorité pontificale. Trois évêques sont nommés délégués du Saint-Siège, dans le but d'informer, en général, à nouveau, et de reprendre en sous œuvre toutes les enquêtes de l'Ordinaire. Leurs actes doivent être envoyés cachetés au secrétaire de la Sacrée Congrégation. Ils sont remis au notaire, et, quand la Congrégation en a donné l'ordre, ils sont ouverts par un pro-

notaire devant le promoteur. Après la vérification exigée, il faut un nouveau décret du Pape pour qu'on puisse informer enfin en détail, sur chaque vertu et chacun des miracles attribués au vénéré défunt. Pour cette seconde instance, les formalités à remplir sont exactement les mêmes que pour la première. Alors la Congrégation des Rites est assemblée et consultée. Si elle donne un avis favorable, on procède à l'examen scrupuleux des questions définitives, mais seulement *cinquante ans* après le décès du futur bienheureux.

Après la béatification — nous demandons à nos lecteurs de bien remarquer encore ce point important — il faut nécessairement de *nouveaux miracles* pour qu'on puisse s'occuper de la canonisation du Bienheureux. Quand les solliciteurs de la cause se sont assurés de la vérité de ces miracles, ils reprennent leur instance. Un nouveau décret est promulgué pour les informations ; comme auparavant, trois congrégations extraordinaires sont réunies pour discussion ; enfin la quatrième et dernière congrégation générale extraordinaire, puis les trois consistoires. En un mot, mêmes formalités de procédure pour la canonisation que pour la béatification.

La solennité de la canonisation a lieu lorsqu'il a été établi d'une façon péremptoire, qu'il n'existe aucun doute sur la réalité des miracles, et qu'on ne peut plus soulever aucune difficulté nouvelle. Le Souverain Pontife désigne alors le jour où il sera procédé à la solennité publique, qui se fait, à Rome, dans la basilique Vaticane.

Et maintenant nous demandons à tout lecteur impartial s'il est possible d'apporter plus de prudence, de sagesse et de rigueur dans l'instruction d'un procès. Quel est le jugement qui a jamais été prononcé avec tant d'appareil et tant de garanties ? Aussi, quel est le chrétien qui, devant une telle conduite de la part de l'Église, pourrait hésiter un seul instant à recevoir comme indubitable son arrêt définitif en pareille matière ? Nous dirons plus.

Quel est l'homme de bonne foi qui refusera de reconnaître que la sentence d'un tel juge est, même humainement, infaillible ? Ne sait-on pas que la lecture du chapitre de Benoît XIV que nous venons d'analyser, a suffi pour convertir à la foi catholique un protestant célèbre qui était honnête et vertueux ?

CHEZ LES SŒURS GRISES

Le *Triduum* que nous avons annoncé à l'occasion de l'introduction de la cause de béatification de la Vénérable Mère d'Youville, a donné lieu à l'Hôpital Général à des fêtes splendides.

Pendant trois jours le cantique de l'action de grâces n'a cessé de retentir dans la pieuse chapelle des sœurs de la Charité. Notre population s'y est portée en foule ; la parole sainte lui a été distribuée avec abondance ; pour tous, ces touchantes cérémonies inspirées par la religion et la piété filiale ont été une source de grâces et de bénédictions.

Sans doute l'Église ne nous permet pas de devancer ses jugements et de rendre les hommages d'un culte public aux serviteurs de Dieu, quelque pure, mortifiée, dévouée qu'ait été leur vie, avant qu'elle les ait déclarés solennellement elle-même dignes des honneurs des autels.

Ses décrets, dictés par la plus haute prudence ont été religieusement respectés pendant le *Triduum* dont nous parlons.

Mais un événement béni et glorieux pour notre pays vient de se passer. Rome a déjà dit une première parole qui remplit nos cœurs d'une douce espérance. Après avoir minutieusement étudié la vie de la fondatrice de l'institut des sœurs Grises à Montréal, elle a proclamé l'héroïcité de ses vertus. Elle l'a appelée une femme forte, brûlant du zèle de la charité envers les pauvres et a reconnu qu'elle avait laissé après elle une éclatante réputation de sainteté.

L'esprit de foi et le patriotisme demandaient qu'un pareil événement ne passât pas inaperçu, et les fêtes qui viennent d'avoir lieu ont eu pour objet de le célébrer et d'en remercier le Seigneur. Encore une fois ces fêtes ont été belles, et la communauté des sœurs Grises n'a rien épargné pour leur donner l'éclat qu'elles devaient avoir.

Tous les jours il y a eu messe solennelle, sermon, bénédiction du Très-Saint Sacrement.

La chapelle avait revêtu sa plus riche parure, l'autel était brillamment illuminé. Au chœur, un nombreux clergé assistait à chacun des exercices.

Les maisons des sœurs Grises de Québec, de St-Hyacinthe et d'Ottawa étaient représentées par leurs supérieures générales. Plusieurs autres communautés avaient aussi envoyé des députations.

Mais ils étaient là aussi les pauvres, les vieillards, les petits orphelins, l'âme réjouie, priant avec ferveur, car c'était leur fête à eux surtout : ils l'aiment tant leur bonne Mère d'Youville et ils savent si bien toutes les faveurs dont ils lui sont redevables.

Pendant ce *Triduum*, la chapelle du Mont Ste-Croix a donc offert le plus édifiant et le plus émouvant spectacle.

La messe a été chantée le premier jour par M. le Vicaire Général, le second jour par M. l'abbé Larue, de St-Sulpice et le troisième jour par M. Thêberge, curé de Varennes, le village où na-

quit la Vénérable. Le chant exécuté par les Sœurs Grises, et par les élèves du Collège de Montréal a été parfait. On a trouvé que c'était véritablement une prière. M. Sentenne, curé de Notre-Dame, M. Pépin, curé de Howick, M. Adam, curé d'Hochelaga et et arrière neveu de la Mère d'Youville, ont été les prédicateurs de la circonstance. Tous ont fait ressortir l'éminente charité de la Vénérable; tous se sont faits les dignes interprètes de la piété et de la joie sainte qui animaient leurs auditeurs.

Le jour de la clôture du *Triduum*, Mgr l'archevêque de Montréal assistait paré au trône. Ce jour-là Sa Grandeur célébrait le dix huitième anniversaire de son élection à l'épiscopat. Mgr l'archevêque de St-Boniface qui a l'honneur de compter la Vénérable Mère d'Youville parmi ses ancêtres était également présent et c'est lui qui a terminé mercredi après midi les exercices du *Triduum*.

Ces quelques notes seront loin de donner à nos lecteurs une idée des grandes cérémonies qui viennent de s'accomplir. Mais tous ceux qui ont eu, pendant ces trois jours, le bonheur d'être les témoins de ces fêtes — fêtes de familles et fêtes de patrie à la fois — en garderont fidèlement le souvenir dans leurs cœurs. Elles ne sont, nous l'espérons, que le prélude d'autres fêtes plus belles encore où nous pourrions chanter et prier la *Bienheureuse* Mère d'Youville, l'honneur et la joie de notre peuple.

LA VÉNÉRABLE MÈRE D'YOUVILLE

Ces strophes ont été chantées mardi dernier à la communauté des sœurs Grises par les élèves du collège de Montréal, avec orchestre. L'effet a été magnifique.

Chantons la MÈRE D'YOUVILLE,
 Illustre entre tous nos aïeux ;
 C'est une fleur de notre ville
 Au parfum si délicieux !
 Tant qu'elle fut sur cette terre
 De tous elle a bien mérité :
 Le pauvre la nommait sa Mère,
 Un doux auge de charité.

Après de la Mère admirable,
 Nous aimons à la croire au ciel.
 Celle qu'aujourd'hui VÉNÉRABLE
 Tout proclame et chante en ces lieux.
 Rome l'a dit, son mot console
 Et fait tressaillir de bonheur :
 Car de l'autel cette parole
 Nous permet d'espérer l'honneur.

Filles d'une si noble Mère,
 Vous marchez toujours sur ses pas ;
 Cette fête qui vous est chère
 Vous soutiendra dans vos combats.
 Vous saurez vaincre vos faiblesses,
 Vous pourrez bénir vos douleurs :
 En pensant qu'elle eut vos tristesses,
 Vous sentirez sécher vos pleurs.

Archevêché de Montréal, 25 mars 1891.

Monsieur l'abbé Isidore Desnoyers, ancien curé, décédé hier à l'Hôte'-Dieu de St-Hyacinthe, était membre de la société d'une messe.

J. M. EMARD, Prêtre,
Chancelier.

CHRONIQUE

ORDINATIONS.

A la Cathédrale, samedi le 23 mars, par Monseigneur l'Archevêque.

Sous-diaconat : M. J. U. Ethier, Montréal.

Au Collège Bourget, Rigaud, mardi 31 mars.

Sous-diaconat : MM. D. A. Brady, Mobile.

P. E. Lajonie, St-Boniface.

A. Desaulniers, Montréal.

D. Desroches, «

* * *

Mgr Armand-François-Marie de Charbonnel, second évêque de Toronto, est décédé samedi en France. Prêtre de St Sulpice, il fut d'abord professeur de théologie à Lyon. Il arriva au Canada le 2 décembre 1839. Nommé évêque de Toronto, il fut consacré par Pie IX lui-même le 26 mai 1850. Il résigna son siège en faveur de Mgr Lynch, pour entrer dans l'ordre des Capucins à Lyon.

* * *

M. l'abbé Chartier, du Séminaire de St-Hyacinthe, est parti cette semaine pour le Manitoba, où il se propose de séjourner quelque temps.

* * *

Mgr Taché paraît tout-à-fait rétabli de sa dernière indisposition. Sa Grandeur se propose de partir la semaine prochaine pour son diocèse.

* * *

Nous sommes heureux d'apprendre que le R. P. Maisonneuve, dont nous avons annoncé la maladie, a pris beaucoup de mieux. Le Rév. Père espère être assez bien pour retourner à St-Boniface dans le courant de la semaine prochaine, en compagnie de Mgr Taché.

Dimanche, le 12, fête de la Sainte Famille, la Société des Artisans Canadiens-Français célébrera sa fête patronale dans l'église paroissiale de St-Joseph. Il y aura messe solennelle à 10 $\frac{1}{4}$ heures. La messe de paroisse sera avancée d'une demi-heure, afin que l'église soit libre à 10 $\frac{1}{2}$ heures.

*
* *

Les funérailles de M. D. Graton ont eu lieu à Regina. C'est l'oncle du défunt, M. l'abbé Sauriol, qui a chanté le service, assisté de MM. Leduc et Cloutier. Après la cérémonie, les restes mortels du regretté défunt ont été déposés dans une voûte sous le sanctuaire de l'église paroissiale.

*
* *

Un Viennois, M. J. Soler, vient de terminer un petit chef d'œuvre de patience. Il a gravé sur un grain de blé le quarante-cinquième psaume de David, en tout 391 lettres.

Les lettres sont visibles à l'œil nu et l'on peut lire, avec de bons yeux, sans l'aide d'une loupe, les caractères minuscules de ce travail gigantesque.

*
* *

D'après divers journaux allemands, le bruit court à Trèves que la sainte Tunique serait prochainement exposée à la vénération des fidèles. On sait que l'Exposition de cette sainte relique ne se fait que dans les plus grandes circonstances; la dernière *monstrance* a eu lieu en 1844; elle avait attiré plus de 200,000 pèlerins, venus de tous les points de l'Europe.

*
* *

L'Union St-Joseph de Montréal a célébré avec éclat dimanche dernier sa fête patronale à l'église St-Jean-Baptiste.

Après une magnifique procession formée de près de mille membres, il y a eu grand'messe chantée par M. Maréchal, V. G., assisté de MM. E. Latulippe et J. Jobin. Le sermon a été donné par M. l'abbé A. Bélanger, vicaire au Sacré-Cœur.

*
* *

A New-York, alors que pendant les dix dernières années la population du quartier « South of Fourteenth street » s'est accrue de

200,000 habitants, le nombre des églises protestantes a diminué de quatorze. Par contre, les catholiques y ont érigé cinq églises nouvelles. Ce quartier possède maintenant *vingt-quatre* églises catholiques, toutes bien fréquentées, toutes encore insuffisantes pour les fidèles des environs.

* *

Monseigneur N. Z. Lorrain, évêque de Cythère, et vicaire apostolique de Pontiac, fera cette année, pour la quatrième fois, la visite pastorale dans les paroisses et les missions situées sur le territoire *organisé* du Vicariat. Sa Grandeur sera accompagnée d'un secrétaire, et d'un Père Rédemptoriste, chargé d'une manière spéciale de la prédication.

Les offrandes qui seront présentées à Mgr Lorrain, au cours de sa visite pastorale, seront employées à la construction d'un hôpital dans la ville de Pembroke.

* *

Nomination de l'Evêque de Lausanne et Genève.— Pour se conformer aux désirs de Sa Sainteté Léon XIII, le Cardinal Mermillod a donné sa démission du titre d'Évêque de Lausanne et Genève. Quelques jours après, Son Em. le Cardinal Rampolla, secrétaire d'État du Saint-Siège, a annoncé officiellement au gouvernement de Fribourg la nomination de M. Deruaz, curé de Lausanne, au siège épiscopal vacant. Ce changement a été fait en vue d'amener la pacification des conflits religieux dans la confédération.

Mgr Deruaz, a reçu la consécration épiscopale à Rome, le jeudi 19, en la fête de saint Joseph, des mains de son Em. le Cardinal Mermillod, assisté de Leurs Grandeurs Mgr Ferrata et Mgr Haas, évêque de Bâle et de Lugano. La cérémonie a eu lieu dans la chapelle du nouveau collège canadien, rue des Quatre Fontaines.

Le jour même du sacre, Mgr Deruaz a été reçu par le Souverain Pontife.

* *

Léon XIII vient d'adresser une lettre aux évêques d'Autriche dans laquelle, après avoir recommandé les réunions d'évêques et les congrès de laïques catholiques, Sa Sainteté retrace les ravages de la mauvaise presse et ajoute :

« Il est donc absolument nécessaire, pour lutter à armes égales, « d'opposer les écrits aux écrits : ainsi l'on pourra repousser les « attaques, dévoiler les perfidies, empêcher la contagion des « erreurs et persuader le devoir et la vertu.

« C'est pourquoi il serait convenable et salutaire que chaque « contrée possédât ses journaux particuliers, qui seraient comme « les champions de l'autel et du foyer, institués de façon à ne « s'écarter jamais du jugement de l'évêque, avec lequel ils s'ap- « pliqueraient à marcher justement et sagement d'accord ; le « clergé devrait les favoriser de sa bienveillance et leur apporter « les secours de sa doctrine, et tous les vrais catholiques les tenir « en haute estime et les aider suivant leurs forces et leur pou- « voir. »

Dans cette même lettre, le Saint Père recommande aux évê- ques « de porter leur sollicitude sur une autre cause importante « qui lui tient justement à cœur : la cause des ouvriers, qui ont « besoin à un si haut degré de l'aide de la religion pour bien « accomplir leur tâche aussi bien que pour adoucir leurs souf- « frances.

« Cette question qui est du domaine de la question sociale si ar- « demment débattue de nos jours, exige un remède d'autant plus « prompt que les difficultés qui s'opposent à la solution sont plus « grandes. »

* * *

Un incident assez original a égayé une des dernières audiences pontificales. Au moment où Léon XIII se retirait pour rentrer dans ses appartements, une dame américaine courut après lui en disant : « Saint-Père, comment se porte Votre Sainteté ? »

Le Pape se tourna tout étonné vers un de ses camériers : « *Cosa « dice ?* (que dit-elle ?) » lui demanda-t-il. Puis quand on lui eût expliqué ce que voulait l'étrangère, il se mit à rire en disant : « Mais, vraiment, je me porte bien — *Sto bene, vero benino*. Et « pourquoi donc me demandez-vous cela mon enfant ? » — « Parce « que j'ai lu hier dans un journal, que Votre Sainteté était ma- « lade. » — « Ah ! » fit le Pape ; « mon enfant, il ne faut pas croire « tout ce que les journaux disent de moi. »

L'ESCLAVAGE AU CONGO

(Suite).

Que ne sommes-nous plus nombreux, pour rompre à ces peuples déshérités le pain de la parole de vie ? Il me semble que, du moins près des Bangalas, le succès serait certain. Au premier soir de mon arrivée, j'étais seul dans ma case, mes rameurs étant allés s'amuser dans le village, et les enfants n'osant encore s'approcher de moi ; tout à coup, Essengwawa, le grand chef, vint se coucher près de mon foyer, et, sans aucun préambule, — Nganga-Bouka, me dit-il, tu sais bien des choses ; dis-moi donc, quand un homme meurt, où donc s'en va l'*elili* l'âme ? » — J'étais interrogé, je devais répondre — « Si l'homme a bien vécu, son *elili* va dans le Ciel près de Dieu ; s'il a mal vécu son *elili* va dans le feu. » — « Ah ! » fut la seule réponse. Essengwawa se tut pendant plus d'un quart d'heure, regardant pensif et rêveur la flamme du foyer, puis s'en alla sans mot dire. Je l'entendis répéter ma réponse à ses femmes, et, le lendemain, raconter la chose plus de vingt fois à ceux qui venaient me voir. Le second soir, il vint encore à mon foyer et me demanda de venir m'établir dans son village. — « Voyez, dit-il, en me montrant toutes ses maisons, vous ferez la vôtre à leur place, et nous nous établirons dernière, dans la forêt. » Puis, comme les enfants s'approchaient curieusement et que les hommes les repoussaient : — « Laissez, dit-il, ne voyez-vous pas que Nganga Bouka est un autre homme que nous ? Ne remarquez-vous pas qu'il aime tendrement les petits enfants ? » Et il appela tous ses enfants, et, à partir de ce moment, j'en avais chaque soir une vingtaine autour de moi, sur mes genoux, à mes pieds, ou s'appuyant à mes côtés. Oh, si nous avions des hommes et des ressources ! Entre temps, j'avais acheté quatre enfants. Mais mes articles étaient épuisés, et on me présentait d'autres enfants. En conséquence, j'envoyai trois hommes à Mobeka, pour emprunter 2,000 mitakos.

Le lundi matin, le grand chef, accompagné de mes autres rameurs, part pour arranger une affaire, à cinq minutes environ de ma case, et revient à midi. A peine a-t-il commencé à m'en faire l'exposé, que des cris et des pleurs se font entendre du côté où la discussion a eu lieu. On y accourt, et chacun suit des yeux un sillon qui s'est dessiné à la surface des eaux du fleuve, tandis que des pirogues montées par des hommes armés s'élançant dans la direction de ce sillon.

(A suivre).

ARGENT A PRETER

Argent à prêter aux fabriques et aux communautés religieuses,
à 5%.

S'adresser à M. Ant. Robert à l'archevêché de Montréal.

PRIONS POUR NOS MORTS



O'est une bonne et salutaire pensée de
prier pour les morts, afin qu'ils
soient délivrés de leurs péchés.
II Mach., xii, 46.

R. P. Victor Beaudevin, S. J.
P. P. Racicot, S. J. Worcester, Mass.
Mère Julia Catherine Hoyt, du Sacré-Cœur
Sr M. Héloïse Bélanger de Ste-Eulalie, C. N. D.
Delle Joséphine Harpin, Montréal.
Venant Théoret, 58 ans, Ile Bizard.

DE PROFUNDIS.

GAUME & CIE, Editeurs, 3, rue de l'Abbaye, Paris.

ANNALES ECCLESIASTIQUES,

DE 1869 A 1889

Publiées sous la direction de Dom CHAMARD, prieur des Bénédictins de Saint-Maur. — En souscription, par séries de 5 fascicules de 160 pages, comprenant environ 5 vol. in-4 de 800 pages, à 10 fr. le vol. — Les *Annales ecclésiastiques* font suite à l'*Histoire universelle de l'Eglise catholique*, par ROHRBACHER, continué de 1846 à 1868 par J. CHANTREL.

ADOLPHE PERRAULT

RELIEUR, Etc.

No 15 RUE ST-VINCENT - - MONTREAL

Vis-a-vis Messrs J. B. Rolland & Fils.

M Perrault se charge d'exécuter sous le plus court délai et d'une manière satisfaisante toutes commandes d'ouvrage tel que :

Reliure, Réglage, etc. Prix modérés.

MAGASIN de TAPIS de MERRILL

1670, Rue Notre-Dame, Montréal.

Tapis Brussels, Tapestry, Imperial et Kidderminster. Nattes en Cocoa et Crumb Cloth, Prelarts anglais et américains.

A. L. C. MERRILL,

Une visite est respectueusement sollicitée.

LA ROYALE

CIE D'ASSURANCE

Actif \$30.000.000

Wm TATLEY, agent général.

E. HURTUBISE, et A. St-CYR,
agents du département français.

Bureau Principal :

COIN de la PLACE D'ARMES et de la Rue NOTRE-DAME.

Wm. McNALLY & CIE

IMPORTATEURS DE

Tuyaux d'Egouts Ecosseis, de toutes Dimensions

Plâtre de Paris, Briques à feu, Terre à feu, Tuyaux de cheminée.

50 Rue MCGILL Montréal



OUVRAGES en MARBRE et en GRANIT
COTE DES NEIGES, MONTREAL.

J. & P. BRUNET,

Importateurs et Manufacturiers de

MONUMENTS, TOMBES, CHARNIERS,

POTEUX, COPINGS,

Et toutes sortes d'ouvrages de cimetières.

Reparations de tout genre a des Prix
Tres Reduits.

Specialite: Cercueils doubles en marbre,

Résidence privée: J. BRUNET, Cote des Neiges

“ “ PLA. BRUNET, Entrepreneur-Briquetier, 208, rue Laval.

MAISON DE SANTE

POUR LES

ALIENES ET LES EPILEPTIQUES, ETC., ETC.

SOUS LA DIRECTION DES

: FRERES DE LA CHARITE

Quelques pas plus loin que l'église de la Longue-Pointe, et du même côté
de la dite église, près Montréal, P. Q.

NOUVELLE MAISON D'ORNEMENTS D'EGLISE

ALBERT GAUTHIER,

(Cidevant de la Maison B. LANCTOT)

IMPORTATEUR DE

Bronzes, Ornaments d'Eglise, Chasublerie, Vins de Messe.

MANUFACTURIER DE

Statues, Chemins de Croix, Peintures, Décorations,
Bannières, Insignes, etc.

1677 Rue NOTRE-DAME

MONTREAL.

F. ED. MELOCHE

(Ancien élève de M. N. Bourassa, et professeur de l'École des Arts).

ARTISTE PEINTRE

Décorations d'édifices publics, religieux et civils.

Résidence : 43, rue des Allemands.

Atelier : 7, rue Ste-Julie, Montréal.

A VENDRE

UNE COLLECTION

— DES —

MELANGES RELIGIEUX

15 VOLUMES

RELIÉS DE NEUF.

S'adresser à ce Bureau.

C. S. GAGNIER

Etablie en 1850.

PEINTRE DECORATEUR

TAPISSIER

No 26½ STE-ELISABETH

MONTREAL.

GEO. H. L'ABBE & CIE

453, 455, rue St-Jacques,

131, 133, 135, rue Inspecteur.

—
EN GROS.
—

MANUFACTURIERS DE

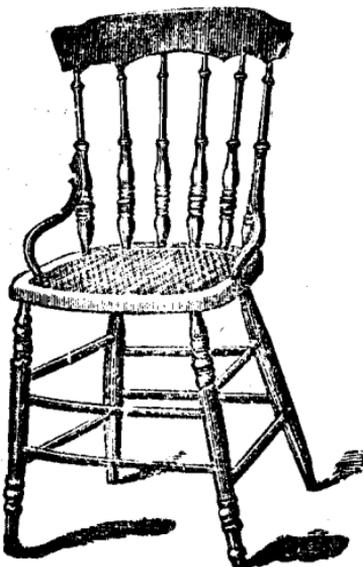
**Toutes sortes de Chaises en Bois, en
Canne et Perforees, ainsi que Bancs.**

NOUS TENONS EN STOCK CONSTAMMENT:

De 50,000 a 60,000 Chaises,

OUVRAGE GARANTI

PRIX LES PLUS BAS.



JOS. ROBERT & FILS

MARCHANDS DE BOIS DE SCIAGE,
MANUFACTURIERS - DE

PORTES, CHASSIS, MOULURES, CORNICHES

SPÉCIALITÉ :

BANCS D'EGLISE, PUPITRES, CHAIRES, ETC., ETC.

TOUJOURS EN MANS :

PIN, EPINETTE, PRUCHE, BOIS BLANC, ETC.

TELEPHONE 879 B.

107, CHEMIN PAPINEAU, MONTREAL.

STANDARD LIFE ASSURANCE CO.
ETABLIE EN 1825,
DE EDIMBOURG, ECOSSE.

Bureau principal en Canada : Montréal.

Assurances substantantes, \$100,000,000. | Fonds investi, \$33,000,000 | Revenu annuel, \$4,450,000
Bonus distribués, \$22,000,000. W. M. RAMSAY, gérant.

VICTOR THERIAULT

ENTREPRENEUR DE POMPES FUNEBRES

16¹/₂ et 18 Rue Saint-Urbain MONTREAL.

Téléphone No 1399.

PRIX MODÉRÉS.

Spécialité : Embaumer.

A. HURTEAU & FRERE,

MARCHANDS de BOIS de SCIAGE

92, RUE SANGUINET, MONTREAL.

Coin des rues Sanguinet et Dorchester.

CLOS }

TELEPHONE No. 106.

Bassin Wellington, en face des Bureaux du Grand-Tronc.

TELEPHONE No. 1404.

JOS HUSEREAU

PLOMBIER, FERBLANTIER,

Poser d'Appareils à Eau Chaude, Couvertures, Etc.

No 42, rue Ste-Marguerite, Montréal.

A. PALASCIO

MARCHAND DE FER

En Gros et en Détail.

Importateur de toutes espèces de Ferronneries pour construction d'Eglises, Collèges, Couvents et Résidences. Outils pour Menuisiers, Charpentiers, Meublriers etc., une spécialité.

390, Rue St-Jacques, 390.